



Nouveau bail suite à reprise de gérance

Par **Lisou30**, le 17/01/2025 à 11:30

Bonjour,

Je reprends la gérance de mon bien immobilier dont le bail a été fait par une agence.

Le locataire me demande de refaire le bail à mon nom.

Je ne pense pas que ce soit nécessaire mais je n'en suis pas sûre.

Merci pour votre avis.

Par **Pierrepaulejean**, le 17/01/2025 à 12:13

bonjour

le bail se poursuit aux conditions initiales: on ne refait pas le bail

vous adressez un courrier en RAR au locataire pour l'informer qu'à compter du, vous assurez directement la gestion du bien, que le loyer doit vous être adressé directement à votre adresse

Par **janus2fr**, le 17/01/2025 à 14:00

Bonjour,

C'est le même bail qui continue, il n'est pas question d'en refaire un. D'ailleurs pour refaire un bail, il faudrait que l'actuel prenne fin, donc que votre locataire vous donne congé.

Par **Lisou30**, le 17/01/2025 à 14:56

Merci pour vos retours, mais il insiste sur le fait que le bail est au nom de l'agence et pas au mien !

Par **Pierrepauljean**, le **17/01/2025** à **15:12**

je suppose que votre nom est indiqué sur le bail, même si vous étiez domicilié à l'agence

Par **janus2fr**, le **17/01/2025** à **17:41**

[quote]

Merci pour vos retours, mais il insiste sur le fait que le bail est au nom de l'agence et pas au mien !

[/quote]

Même en cas de vente du logement, et donc du changement de propriétaire, il n'est pas question de refaire un bail. C'est toujours le même bail qui se poursuit.

Ce que vous pouvez faire, c'est un courrier attestant que vous reprenez la gestion de la location à la place de l'agence, ce que vous avez d'ailleurs peut-être déjà fait.